Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Table des matières

1. Qu'est-ce qu'une société juste aujourd'hui ? 2

2. L'impôt peut-il être juste alors qu'il limite la liberté individuelle ? 3

3. Comment répondre à l'insécurité économique et à l'angoisse sociale ? 5

4. Face à l'intelligence artificielle, que peut concrètement faire une commune ? 7

5. Comment faire de la diversité linguistique et culturelle un facteur de cohésion ? 9

6. Les contraintes urbanistiques et écologiques sont-elles compatibles avec la liberté réelle ? 12

7. Faut-il élargir le droit de vote des résidents étrangers et renforcer leur participation à la vie communale ? 14

8. Faut-il donner davantage de poids électoral aux jeunes générations ? 16

9. Quel avenir pour les assemblées citoyennes et le Sénat ? 19

10. Comment répondre aux besoins de personnel dans les métiers du soin et de l'aide aux personnes ? 21

11. Le capitalisme a-t-il encore un avenir ? 22

12. Faut-il encore apprendre plusieurs langues à l'époque de l'intelligence artificielle ? 24

13. Comment construire une communauté politique inclusive, au-delà des origines et des religions ? 26

14. Quelles seraient les trois priorités concrètes pour accroître la liberté réelle des habitants d'ici 2030 ? 27

Synthèse des trois priorités 31

Conclusion générale de la conférence 31

Introduction — Présentation de Philippe Van Parijs

La soirée s'ouvre par une présentation de Philippe Van Parijs, philosophe belge, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, qui a également enseigné dans de prestigieuses universités internationales, notamment Harvard et Oxford.

Reconnu pour ses travaux en philosophie politique et en justice sociale, Philippe Van Parijs s'est particulièrement intéressé à la notion d'utopie réaliste : comment transformer des idées qui paraissent aujourd'hui irréalisables en possibilités politiques concrètes ?

Parmi ses contributions les plus connues figure sa défense de l'allocation universelle, envisagée comme un instrument permettant d'accroître la liberté réelle des individus.

La conférence est conçue comme une succession de questions portant sur les grands défis contemporains, avec une attention particulière à leur traduction au niveau communal.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

1. Qu'est-ce qu'une société juste aujourd'hui ?

Question introductive Pierre-Yves Ryckaert

La question

Le modérateur invite Philippe Van Parijs à présenter, en des termes accessibles à tous, le principe central de sa philosophie politique : qu'est-ce qui définit aujourd'hui une société juste ?

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs rappelle que cette question était déjà au cœur de son premier livre de philosophie politique publié en français, Qu'est-ce qu'une société juste ?

Il résume sa conception par une formule issue de ses travaux en anglais : Real Freedom for All — La liberté réelle pour tous.

Son approche entend dépasser l'opposition traditionnelle entre deux conceptions de la justice : celle qui privilégie la liberté et celle qui privilégie l'égalité.

Pour lui, la justice consiste à répartir équitablement la liberté, mais pas n'importe quelle liberté.

La distinction entre liberté formelle et liberté réelle

La liberté formelle correspond aux droits reconnus aux individus. On peut, par exemple, avoir légalement le droit de posséder une maison.

La liberté réelle suppose, en revanche, de disposer des moyens nécessaires pour exercer effectivement ce droit. Sans ressources suffisantes, le droit de devenir propriétaire reste purement théorique.

Cette distinction est fondamentale : une société juste ne doit pas simplement garantir des droits abstraits, elle doit permettre aux individus d'en faire réellement usage.

L'égalité n'implique pas la disparition de toutes les inégalités

Philippe Van Parijs précise qu'il ne défend pas une égalisation stricte de toutes les situations.

Certaines inégalités peuvent être justifiées lorsqu'elles contribuent à améliorer la situation des personnes les moins favorisées.

Des rémunérations différentes peuvent, par exemple, encourager des personnes disposant de compétences particulières à exercer des métiers dont l'ensemble de la société bénéficie.

Le principe central est donc celui du maximum : organiser les institutions de manière à maximiser durablement la liberté réelle de ceux qui en disposent le moins.

Ce critère permet de juger les inégalités non seulement en fonction de leur ampleur, mais surtout en fonction de leurs conséquences pour les plus défavorisés.

L'allocation universelle comme instrument de justice

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Cette conception conduit Philippe Van Parijs à défendre une présomption en faveur d'un revenu inconditionnel, fixé au niveau le plus élevé qui puisse être durablement financé.

Ce revenu doit garantir à chacun une base matérielle lui permettant de faire de véritables choix de vie.

Il souligne toutefois qu'une partie des ressources doit être distribuée sous forme de services plutôt que d'argent : enseignement, soins de santé, qualité de l'environnement et autres biens collectifs.

Le financement peut reposer sur différents prélèvements : revenus du travail, revenus du capital, consommation ou émissions polluantes. Le choix doit être guidé par l'objectif de maximiser durablement la liberté réelle des plus défavorisés.

Une société juste ne suffit pas à faire une bonne société

Philippe Van Parijs introduit enfin une distinction importante entre une société juste et une société bonne.

La justice dépend principalement de la qualité des institutions et de la répartition des possibilités réelles offertes aux individus.

Mais une société bonne doit également être caractérisée par des relations humaines chaleureuses, de la fraternité et une solidarité vécue au quotidien.

Cette dimension relationnelle ne peut être entièrement produite par les institutions.

Idée essentielle : une société juste maximise la liberté réelle de ses membres les moins favorisés. Une société véritablement bonne doit également favoriser la solidarité et la qualité des relations humaines.

2. L'impôt peut-il être juste alors qu'il limite la liberté individuelle ?

Question de François-Guillaume Eggermont

La question

L'intervenant souligne un paradoxe apparent.

D'un côté, l'impôt permet de financer les services publics et contribue ainsi à accroître la liberté réelle des citoyens.

De l'autre, il réduit les moyens financiers dont dispose le contribuable et, par conséquent, sa liberté de choisir comment utiliser ses ressources.

Comment concilier ces deux dimensions ? Et comment définir un impôt juste, particulièrement dans le contexte communal ?

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs reconnaît que la fiscalité réduit effectivement la liberté réelle de certaines personnes.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Mais la justice ne consiste pas à maximiser séparément la liberté de chacun. Elle consiste à organiser la société de manière à maximiser la liberté réelle de ceux qui en disposent le moins.

L'impôt peut donc être pleinement justifié lorsqu'il permet d'atteindre cet objectif.

Il développe ensuite une réflexion sur le niveau de pouvoir auquel les impôts doivent être prélevés et les services publics organisés.

Trois raisons de privilégier une échelle de financement suffisamment large

Première raison : les externalités positives.

L'enseignement constitue un exemple particulièrement parlant.

Une commune qui finance la formation de ses jeunes ne sera pas nécessairement celle dans laquelle ces jeunes travailleront et contribueront ensuite à l'économie.

Les bénéfices de l'enseignement dépassent donc les frontières communales.

Cela justifie un financement à un niveau plus large, capable de répartir les coûts entre les collectivités qui bénéficieront de cette formation.

Deuxième raison : les externalités négatives.

La pollution et les émissions de gaz à effet de serre produisent des conséquences bien au-delà du territoire où elles sont générées.

Une fiscalité environnementale est donc plus cohérente lorsqu'elle est organisée à une échelle suffisamment large, idéalement internationale pour les problèmes mondiaux.

Troisième raison : la concurrence fiscale.

Si chaque petite entité politique pouvait fixer librement tous ses impôts, les collectivités risqueraient de se livrer une concurrence pour attirer les contribuables les plus aisés.

Cette concurrence pourrait entraîner une réduction des recettes publiques et affaiblir les mécanismes de redistribution.

Il est donc préférable que les principaux instruments redistributifs soient organisés à un niveau suffisamment large.

Le rôle essentiel du principe de subsidiarité

Cela ne signifie pas que toutes les décisions doivent être centralisées.

Philippe Van Parijs rappelle le principe de subsidiarité : lorsqu'une décision peut être prise efficacement à un niveau proche des citoyens, il est préférable de la laisser à ce niveau.

Les communes sont particulièrement bien placées pour déterminer les besoins relatifs à la propreté, aux espaces publics, aux infrastructures locales, à certains aspects de la sécurité et à la vie communautaire.

La proximité permet une meilleure connaissance des attentes de la population et un contrôle démocratique plus direct.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

L'impôt communal : un choix collectif

Au niveau communal, la question devient donc : quel niveau de services publics les habitants souhaitent-ils et quelles ressources sont-ils prêts à y consacrer ?

Une commune peut choisir d'investir davantage dans ses parcs, la propreté ou les équipements collectifs. Ces choix impliquent nécessairement de renoncer à une partie de la consommation privée pour financer une consommation collective.

Les préférences peuvent diverger. Une personne disposant d'un grand jardin peut, par exemple, accorder moins d'importance à la création d'un parc public.

C'est précisément le rôle du débat démocratique local de déterminer les priorités communes.

Philippe Van Parijs évoque à cet égard l'intérêt des démarches participatives, notamment des budgets participatifs.

Conséquences pour les communes

La réflexion conduit à distinguer deux responsabilités complémentaires : assurer une redistribution suffisamment large et organiser localement les services correspondant aux besoins de la population.

Une fiscalité communale juste doit être liée à des objectifs collectifs compréhensibles, à des services utiles et à des choix démocratiquement assumés.

Idée essentielle : l'impôt n'est pas contraire à la liberté réelle lorsqu'il finance des biens collectifs et des mécanismes de solidarité qui améliorent les possibilités de chacun, particulièrement celles des plus défavorisés.

3. Comment répondre à l'insécurité économique et à l'angoisse sociale ?

Question de Véronique Rigot

La question

L'intervenante évoque les inquiétudes croissantes qui traversent la société.

Elle mentionne notamment les manifestations de jeunes, la colère sociale, les préoccupations climatiques, la diminution du pouvoir d'achat et la crainte d'un affaiblissement de la protection sociale.

Même dans un pays comme la Belgique, où l'indexation des salaires offre une protection particulière contre l'inflation, une partie de la population semble perdre confiance dans sa sécurité économique et dans la capacité des institutions à garantir son avenir.

La question porte donc sur les moyens de restaurer cette confiance : comment faire évoluer notre modèle social pour offrir davantage de sécurité économique et de perspectives aux citoyens ?

Réponse de Philippe Van Parijs

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Philippe Van Parijs considère que l'insécurité économique constitue effectivement l'un des problèmes majeurs des sociétés contemporaines.

Cette insécurité peut se manifester de différentes manières : protestations sociales, colère des jeunes, sentiment de déclassement, mais également soutien à des mouvements politiques radicaux.

Il estime que ces réactions traduisent souvent une inquiétude commune : le sentiment de perdre le contrôle sur son avenir.

Le défi du financement de la sécurité sociale face à l'intelligence artificielle

Il rapporte avoir participé, quelques jours auparavant, à une réflexion sur la soutenabilité du système de sécurité sociale dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle.

L'un des risques majeurs est que les progrès technologiques réduisent la part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires au profit des revenus du capital.

Or, en Belgique, une part importante du financement de la sécurité sociale repose directement ou indirectement sur les revenus du travail.

Si cette base de financement s'affaiblit, il faudra repenser la manière de financer durablement la protection sociale.

Première réponse : garantir une sécurité économique inconditionnelle

Philippe Van Parijs défend l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.

L'idée est que chaque personne puisse compter sur un revenu minimal, indépendamment des événements de sa vie.

Une perte d'emploi, une séparation, une réorientation professionnelle ou une reprise d'études ne devraient pas entraîner une disparition totale des ressources.

Ce revenu n'aurait pas nécessairement vocation à permettre de vivre confortablement sans travailler. Il constituerait plutôt un socle de sécurité permanent.

Il ne remplacerait pas l'ensemble des mécanismes existants d'assistance et d'assurance sociale, mais viendrait les compléter et, le cas échéant, les simplifier.

Deuxième réponse : donner à chacun une perspective professionnelle

La sécurité matérielle ne suffit cependant pas.

Philippe Van Parijs insiste sur la nécessité de permettre à chacun de trouver une activité professionnelle rémunérée qui ait du sens.

Il rejette l'idée selon laquelle le revenu universel devrait simplement servir à entretenir une population devenue économiquement inutile à cause de l'automatisation.

Au contraire, il doit contribuer à maintenir la capacité de chacun à participer à la vie économique et sociale.

Repenser la formation tout au long de la vie

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La transformation rapide des métiers impose de développer massivement la formation continue.

Il ne sera plus possible de considérer que les compétences acquises au début de la vie professionnelle suffiront jusqu'à la retraite.

Chacun devrait pouvoir régulièrement se former, changer d'orientation et acquérir de nouvelles compétences.

Philippe Van Parijs suggère notamment de réfléchir à une répartition différente du temps consacré à la formation : plutôt que de concentrer une part toujours plus importante des études au début de la vie, il faudrait faciliter des retours réguliers en formation tout au long de la carrière.

Le revenu universel pourrait contribuer à rendre ces transitions possibles, notamment en permettant de réduire temporairement son temps de travail sans perdre l'intégralité de ses ressources.

Une transformation qui dépasse les frontières nationales

Il souligne enfin que ces questions ne peuvent être résolues uniquement à l'échelle communale ou même nationale.

Les transformations technologiques sont mondiales et les principaux centres de développement de l'intelligence artificielle sont largement situés hors d'Europe.

Les réponses devront donc combiner des politiques locales, nationales et européennes.

Idée essentielle : face à l'insécurité économique, il faut agir simultanément sur deux dimensions : garantir un revenu de base sécurisant et permettre à chacun de conserver des perspectives professionnelles grâce à la formation continue.

4. Face à l'intelligence artificielle, que peut concrètement faire une commune ?

Question de Martial Vandenbroucke un conseiller communal et professionnel du secteur technologique — nom à confirmer

La question

L'intervenant revient sur les conséquences de l'intelligence artificielle pour l'emploi.

Il rappelle que l'accélération technologique risque de détruire de nombreux emplois et que la croissance économique ne suffira peut-être plus à compenser ces disparitions.

Il souhaite toutefois ramener la réflexion au niveau communal.

Face à des transformations d'une telle ampleur, que peut réellement faire une commune, malgré ses compétences et ses moyens limités, pour aider ses habitants à s'adapter, à se former et à gagner en liberté plutôt qu'en insécurité ?

Il demande également à Philippe Van Parijs quelle serait sa première mesure s'il exerçait une responsabilité communale.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs répond en évoquant une scène du film de Ken Loach, Moi, Daniel Blake.

Le personnage principal, un homme confronté à des difficultés administratives et de santé, tente d'utiliser un ordinateur pour accomplir ses démarches.Malgré l'aide de personnes présentes, il rencontre des difficultés répétées et finit par abandonner, profondément frustré.C'est finalement l'intervention d'un voisin, avec lequel il avait pourtant eu un différend, qui lui permet de surmonter le problème. Cette scène illustre, selon lui, une réalité fondamentale : l'entraide de proximité peut parfois être plus efficace que les dispositifs institutionnels impersonnels.

La fracture numérique concerne tous les aspects de la vie

Les compétences numériques ne sont pas seulement nécessaires pour conserver un emploi.

Elles deviennent indispensables pour accéder aux services publics, effectuer des démarches administratives, utiliser les services bancaires, rechercher des informations ou participer à la vie démocratique.

La numérisation peut ainsi créer de nouvelles formes d'exclusion, notamment pour les personnes qui maîtrisent mal les outils informatiques.

Il ne suffit donc pas de rendre les services disponibles en ligne. Encore faut-il que les citoyens disposent des capacités nécessaires pour les utiliser.

Développer des formations locales courtes et accessibles

Philippe Van Parijs propose de multiplier les occasions d'apprentissage à l'échelle locale.

Une commune pourrait, par exemple, organiser régulièrement des ateliers dans les écoles ou dans d'autres bâtiments publics, notamment le week-end.

Ces formations pourraient porter sur l'utilisation des services administratifs, les outils numériques, les nouvelles technologies ou les démarches nécessaires pour accéder à certaines aides.

Elles devraient être conçues de manière pratique, accessible et adaptée aux besoins des habitants.

Encourager le mentorat et la transmission des expériences

L'intervenant insiste également sur le potentiel des relations intergénérationnelles.

Des personnes disposant d'une expérience professionnelle importante pourraient accompagner des jeunes dans leurs choix d'orientation ou dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Inversement, les jeunes peuvent transmettre aux personnes plus âgées leurs compétences numériques.

Cette réciprocité est particulièrement importante dans une société où les connaissances deviennent rapidement obsolètes.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

L'expérience des générations précédentes reste précieuse, mais les nouvelles générations maîtrisent parfois des technologies que leurs aînés connaissent beaucoup moins bien.

Favoriser la rencontre entre milieux sociaux

Ces initiatives ne pourront toutefois fonctionner pleinement que si la commune favorise les contacts entre habitants de milieux différents.

Philippe Van Parijs souligne que les personnes les plus favorisées disposent souvent déjà de réseaux relationnels leur permettant de partager informations, compétences et opportunités.

L'enjeu est de permettre à ces ressources de circuler dans l'ensemble de la population.

La commune peut jouer un rôle déterminant en créant les conditions de rencontres entre personnes d'âges, d'origines et de niveaux d'éducation différents.

Pistes concrètes pour Wezembeek-Oppem et les communes voisines

Les propositions évoquées pourraient se traduire par des permanences d'accompagnement numérique, des ateliers pratiques, des réseaux de mentorat intergénérationnel, des initiatives de soutien à la réorientation professionnelle et des rencontres entre habitants disposant de compétences complémentaires.

Ces pistes ne supposent pas nécessairement des investissements très importants. Elles reposent avant tout sur la mobilisation des ressources humaines présentes dans la commune.

Idée essentielle : face à l'intelligence artificielle, une commune ne peut pas maîtriser l'évolution technologique mondiale, mais elle peut renforcer les capacités de ses habitants grâce à la formation de proximité, au mentorat et à l'entraide.

5. Comment faire de la diversité linguistique et culturelle un facteur de cohésion ?

Question de Jean Hermesse

La question

L'intervenant évoque la diversité de la population de Wezembeek-Oppem et des communes à facilités situées autour de Bruxelles.

Une part importante des habitants est d'origine étrangère et plusieurs langues coexistent dans la vie quotidienne.

La question est de savoir comment transformer cette diversité linguistique et culturelle en facteur de cohésion sociale et de liberté, tout en assurant la promotion du néerlandais par l'adhésion plutôt que par la contrainte.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs commence par replacer la situation des communes à facilités dans son contexte historique et institutionnel.

Le compromis historique des facilités linguistiques

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Les facilités linguistiques résultent d'un compromis lié à la fixation de la frontière linguistique belge.

Il rappelle que deux interprétations ont longtemps coexisté.

Selon une première interprétation, les facilités visaient principalement à protéger les droits des habitants francophones présents au moment de la fixation de la frontière linguistique.

Selon une autre, les facilités constituent un régime durable, applicable également aux nouveaux habitants qui souhaitent en bénéficier.

Philippe Van Parijs considère que le compromis historique n'était pas nécessairement le meilleur possible, mais il reconnaît qu'il constitue aujourd'hui le cadre institutionnel dans lequel les communes doivent fonctionner.

Il évoque l'idée qu'une autre délimitation territoriale aurait pu éviter certaines difficultés, tout en reconnaissant que cette hypothèse appartient désormais à l'histoire.

L'influence déterminante de Bruxelles

Pour comprendre l'évolution linguistique des communes périphériques, il faut, selon lui, tenir compte de la situation particulière de Bruxelles.

La Région bruxelloise occupe un territoire relativement restreint par rapport à l'étendue réelle de son agglomération.

Les prix immobiliers élevés et les difficultés d'accès au logement poussent de nombreux habitants à s'installer dans les communes environnantes, en Brabant flamand comme en Brabant wallon.

Ce mouvement contribue à transformer progressivement la composition linguistique et culturelle de la périphérie.

Il ne s'agit plus seulement d'un déplacement de francophones vers la Flandre, mais d'une arrivée de Bruxellois aux origines et aux langues maternelles très diverses.

Philippe Van Parijs utilise à cet égard la notion de bruxellisation de la périphérie, au sens démographique et sociolinguistique.

Une situation linguistique particulière dans les communes à facilités

Il souligne que certaines communes à facilités présentent une proportion très élevée de personnes ayant le français comme langue maternelle.

Il cite notamment des résultats d'enquêtes linguistiques concernant Kraainem et Wezembeek-Oppem, ainsi que l'ensemble de la périphérie bruxelloise.

Selon lui, cette situation distingue ces communes d'une grande partie de la Flandre, où le néerlandais constitue naturellement la principale langue de communication.

Dans les communes très francophones, la langue française devient spontanément la langue commune entre personnes de différentes origines.

Cela facilite certains échanges, mais rend également plus difficile la transmission et l'utilisation quotidienne du néerlandais.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Le paradoxe de la gentillesse linguistique

Philippe Van Parijs développe ensuite une idée particulièrement originale.

Il cite un spécialiste des politiques linguistiques selon lequel, en substance, plus les personnes sont gentilles entre elles, plus les langues peuvent se montrer impitoyables les unes envers les autres.

Il explique ce paradoxe par un exemple simple.

Un commerçant néerlandophone accueille un client francophone. Pour lui faciliter la vie, il passe spontanément au français.

Un voisin néerlandophone fait de même lorsqu'il constate qu'une personne maîtrise mal le néerlandais.

Ces comportements sont individuellement bienveillants.

Mais, lorsqu'ils se généralisent, ils diminuent les occasions d'utiliser la langue moins dominante dans les échanges locaux.

À terme, la langue la plus facilement comprise par tous tend à prendre le dessus.

La bonne volonté individuelle peut ainsi contribuer involontairement à fragiliser une langue.

Promouvoir le néerlandais sans imposer une relation conflictuelle

La difficulté consiste donc à trouver un équilibre entre deux exigences : respecter les droits linguistiques des personnes et préserver la vitalité du néerlandais.

Philippe Van Parijs reconnaît que certaines attitudes administratives consistant à refuser de répondre dans une langue pourtant parfaitement comprise peuvent être perçues comme mesquines.

Mais il invite également les francophones à comprendre pourquoi certains néerlandophones tiennent à ce que leur langue soit utilisée.

Il estime que l'apprentissage du néerlandais devrait être considéré comme une occasion de rencontre et un enrichissement personnel.

Le francophone devrait pouvoir éprouver une certaine fierté à s'exprimer en néerlandais, même imparfaitement.

De son côté, le néerlandophone devrait accepter qu'une conversation dans sa langue soit parfois plus lente et moins fluide qu'en français.

Cette volonté réciproque d'adaptation constitue une condition importante d'une véritable cohésion linguistique.

Le rôle décisif de l'école

Philippe Van Parijs accorde une importance particulière à l'apprentissage précoce des langues.

Les enfants disposent de possibilités d'apprentissage que les adultes n'ont pas toujours.

↩ Retour à la table des matières

Il souligne l'intérêt, pour des familles francophones résidant en Flandre, d'envisager l'enseignement néerlandophone.

Mais il attire aussi l'attention sur une difficulté : lorsqu'une proportion très importante d'enfants francophones fréquente une même école néerlandophone, les interactions spontanées entre élèves risquent de se dérouler principalement en français.

L'apprentissage du néerlandais nécessite donc un environnement scolaire favorable, des enseignants compétents et des occasions réelles de pratiquer la langue.

Une responsabilité collective

Philippe Van Parijs considère que les communes doivent chercher à construire une identité locale commune, sans nier la diversité linguistique de leurs habitants.

Cela suppose de favoriser les rencontres, d'encourager les apprentissages et de faire comprendre que le respect du néerlandais n'implique pas le rejet du français ou des autres langues.

Idée essentielle : la cohésion linguistique ne peut reposer uniquement sur la contrainte ni sur la bonne volonté spontanée. Elle exige un effort réciproque, des politiques éducatives adaptées et une reconnaissance de la valeur des différentes langues présentes dans la commune.

6. Les contraintes urbanistiques et écologiques sont-elles compatibles avec la liberté réelle ?

Question de Benoît-Xavier Broze

La question

L'intervenant évoque les nombreuses contraintes imposées aux habitants dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Ces réglementations peuvent être vécues comme des obstacles à la liberté individuelle.

Elles imposent parfois des démarches complexes, des interdictions ou des dépenses supplémentaires.

Il demande si une liberté individuelle qui ne peut être généralisée pour des raisons écologiques révèle une limite du modèle de liberté réelle défendu par Philippe Van Parijs.

Il ajoute une préoccupation pratique : les contraintes imposées aux citoyens ont également un coût financier qui réduit leur capacité d'action.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs revient à la distinction entre liberté formelle et liberté réelle.

Les droits formels peuvent, en principe, être reconnus universellement.

En revanche, la liberté réelle dépend des moyens disponibles et des conséquences de leur utilisation.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La question n'est donc pas de permettre à chacun de faire absolument tout ce qu'il souhaite, mais de déterminer quelles restrictions sont justifiées pour préserver ou accroître la liberté réelle de l'ensemble de la population, particulièrement celle des moins favorisés.

Le rôle des externalités

Il rappelle que les comportements individuels peuvent avoir des conséquences sur les autres.

Ces conséquences sont appelées externalités.

Lorsqu'elles sont négatives, elles peuvent justifier une réglementation.

Philippe Van Parijs cite plusieurs exemples.

Une transformation architecturale peut dégrader l'apparence d'une rue et porter atteinte à la qualité du cadre de vie des voisins.

Une terrasse construite sans précaution peut réduire fortement l'intimité d'une habitation voisine.

L'utilisation d'un chauffage polluant peut nuire à la santé des habitants du quartier.

Des activités bruyantes peuvent troubler la tranquillité collective.

Dans tous ces cas, la limitation d'une liberté individuelle peut contribuer à protéger la liberté réelle des autres.

La multiplication des contraintes dans les sociétés modernes

Philippe Van Parijs observe que les réglementations tendent à se multiplier avec l'évolution technologique et la densification de la population.

Nos moyens techniques permettent aujourd'hui de produire des nuisances beaucoup plus importantes qu'autrefois.

La concentration croissante des activités humaines augmente également les risques de conflits entre usages.

Cela explique la nécessité de règles relatives à la circulation, au bruit, à la pollution, à la construction et à l'aménagement du territoire.

Toutes les réglementations ne sont pas pour autant justifiées

Philippe Van Parijs insiste sur ce point.

L'existence d'une externalité potentielle ne suffit pas à légitimer automatiquement une interdiction.

Chaque réglementation doit pouvoir être justifiée par ses bénéfices réels.

Il évoque notamment la situation bruxelloise, où certaines politiques cherchent à remettre sur le marché des logements situés au-dessus de commerces.

L'objectif peut être légitime dans un contexte de pénurie de logements.

↩ Retour à la table des matières

Mais imposer des sanctions à des propriétaires lorsque la transformation des bâtiments est matériellement impossible peut devenir absurde.

Une réglementation doit donc tenir compte des réalités concrètes.

Le coût des contraintes doit être pris en considération

L'intervenant insiste sur les dépenses que certaines obligations font peser sur les citoyens.

Philippe Van Parijs reconnaît que ces coûts diminuent leur liberté réelle.

Il considère toutefois qu'ils peuvent être justifiés lorsqu'ils permettent d'éviter des nuisances plus importantes ou de produire des bénéfices collectifs suffisants.

L'évaluation doit être faite au cas par cas.

Il ne suffit pas de proclamer qu'une réglementation protège l'environnement ou le patrimoine. Il faut examiner ses effets réels et les coûts qu'elle impose.

Conséquences pour la politique communale

La réflexion invite les responsables communaux à examiner attentivement la proportionnalité des règles qu'ils adoptent.

Une réglementation légitime devrait poursuivre un objectif clairement identifiable, éviter des nuisances réelles, tenir compte des coûts pour les citoyens et permettre des adaptations lorsque les situations particulières le justifient.

Idée essentielle : les restrictions à la liberté individuelle sont compatibles avec la liberté réelle lorsqu'elles protègent les autres ou créent des bénéfices collectifs suffisants. Mais chaque restriction doit être justifiée concrètement et proportionnée à son objectif.

7. Faut-il élargir le droit de vote des résidents étrangers et renforcer leur participation à la vie communale ?

Question de Jean Louis Hanff

La question

L'intervenant attire l'attention sur l'évolution démographique des communes de la périphérie bruxelloise.

Il souligne la présence croissante de résidents étrangers, européens et non européens, qui participent pleinement à la vie économique et sociale locale.

Ces habitants travaillent, paient des impôts, élèvent leurs enfants et utilisent les services publics.

Pourtant, leurs droits politiques restent limités.

L'intervenant rappelle que les citoyens européens peuvent participer aux élections communales sous certaines conditions, tandis que les résidents non européens peuvent également y voter après inscription et sous réserve de remplir les conditions légales, sans pouvoir être candidats.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Il pose deux questions principales.

La première concerne l'éventuelle extension du droit de vote des résidents étrangers aux élections régionales, particulièrement à Bruxelles.

La seconde porte sur les moyens d'encourager leur participation à la vie démocratique communale, notamment au moyen de conseils participatifs ouverts à tous les habitants.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs distingue les possibilités politiques d'une telle réforme selon les régions.

Le cas particulier de Bruxelles

Il considère que l'extension du droit de vote aux élections régionales bruxelloises serait particulièrement justifiée.

Une part importante de la population adulte de Bruxelles ne possède pas la nationalité belge et ne peut donc pas participer aux élections régionales.

Or, la Région bruxelloise exerce des compétences qui concernent directement la vie quotidienne de ces habitants.

Philippe Van Parijs rappelle que de nombreuses décisions traditionnellement communales sont organisées au niveau régional, notamment en raison des interactions très fortes entre les dix-neuf communes.

Il en résulte une situation paradoxale : des personnes peuvent participer aux élections communales mais restent exclues de décisions régionales qui touchent directement leur cadre de vie.

Les obstacles politiques et institutionnels

Philippe Van Parijs estime toutefois qu'une telle réforme serait difficile à obtenir.

En Flandre, les élections régionales sont souvent considérées comme les véritables élections du niveau politique national flamand.

Il paraît donc peu probable que les partis flamands acceptent facilement d'élargir ce droit de vote à des personnes ne possédant pas la nationalité belge.

Bruxelles pourrait éventuellement défendre un régime particulier en raison de son statut de capitale européenne et de sa composition internationale.

Mais cette réforme supposerait des modifications institutionnelles complexes et un accord politique difficile à réunir.

Pourquoi la participation des étrangers aux élections communales reste-t-elle faible ?

Philippe Van Parijs s'intéresse ensuite au système d'inscription électorale.

Il distingue quatre modèles possibles.

1. L'inscription automatique avec obligation de voter.

↩ Retour à la table des matières

2. L'inscription automatique sans obligation de voter.
3. L'inscription volontaire sans obligation de voter.
4. L'inscription volontaire suivie d'une obligation de voter une fois inscrit.

Il considère que ce dernier système, appliqué aux électeurs étrangers concernés, est particulièrement dissuasif.

Les personnes doivent entreprendre une démarche administrative préalable, parfois longtemps avant l'élection, tout en acceptant ensuite les obligations liées à leur inscription.

Ce mécanisme contribue selon lui à expliquer le faible taux de participation.

Il estime qu'une inscription automatique, même sans obligation de vote, pourrait favoriser une participation plus large.

Des conseils d'étrangers ou des conseils ouverts à tous ?

Philippe Van Parijs exprime une préférence claire pour des mécanismes de participation réunissant l'ensemble des habitants.

Il se montre réservé à l'égard des conseils composés exclusivement de résidents étrangers.

Le risque serait de créer des espaces de discussion séparés, sans véritable influence sur les décisions collectives.

Il préfère des dispositifs où Belges et non-Belges discutent ensemble des problèmes qui les concernent tous.

L'enjeu n'est pas simplement de donner la parole à certaines catégories de population, mais de construire une communauté politique locale dans laquelle chacun puisse se reconnaître.

La transformation démographique de Bruxelles

Philippe Van Parijs rappelle que Bruxelles a profondément changé depuis les années 1960.

La population est devenue beaucoup plus diverse par ses origines nationales, ses langues et ses appartenances culturelles.

Il considère que cette diversité, combinée à une forte mobilité résidentielle, constitue un défi permanent pour la cohésion sociale.

Il faut, selon lui, parvenir à construire chaque jour une communauté bruxelloise dans laquelle les habitants se sentent reconnus et associés aux décisions collectives.

Idée essentielle : la participation démocratique doit être ouverte aussi largement que possible à celles et ceux qui vivent durablement sur un territoire. Au niveau communal, les dispositifs participatifs devraient favoriser la rencontre entre tous les habitants plutôt que leur séparation selon la nationalité.

8. Faut-il donner davantage de poids électoral aux jeunes générations ?

Question du public

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La question

L'intervenant s'inquiète du déséquilibre démographique entre les générations.

Il constate que les générations issues du baby-boom représentent un poids électoral important, alors que les jeunes sont moins nombreux.

Or, les décisions politiques prises aujourd'hui auront souvent des conséquences beaucoup plus longues pour les jeunes que pour les électeurs plus âgés.

Il propose donc de réfléchir à une modification du système électoral, par exemple en accordant un poids supplémentaire au vote des jeunes.

L'objectif serait de mieux représenter les intérêts des générations qui devront vivre le plus longtemps avec les conséquences des décisions actuelles.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs accueille favorablement la réflexion.

Il explique avoir lui-même étudié, dans un article académique publié plusieurs décennies auparavant, différentes propositions visant à corriger les déséquilibres de représentation entre générations.

Le vieillissement de l'électorat

Il souligne que le poids politique des générations âgées ne dépend pas seulement de leur importance démographique.

Il dépend également de leur participation électorale, généralement plus élevée que celle des jeunes.

L'âge de l'électeur médian tend ainsi à augmenter, ce qui peut influencer les priorités politiques.

Les responsables politiques peuvent être incités à privilégier les préoccupations immédiates des électeurs plus âgés au détriment d'enjeux de long terme.

Plusieurs propositions de réforme

Philippe Van Parijs évoque différentes idées ayant été discutées dans la littérature académique.

La première, volontairement provocatrice, consisterait à retirer le droit de vote aux personnes dépassant un certain âge.

Il précise qu'il ne considère pas cette solution comme sérieusement souhaitable.

Une deuxième proposition serait d'attribuer aux parents un droit de vote supplémentaire au nom de leurs enfants mineurs.

Cette formule permettrait d'intégrer indirectement les intérêts des enfants dans le processus électoral.

Une troisième proposition consisterait à pondérer le droit de vote en fonction de l'espérance de vie restante.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Les personnes qui subiront plus longtemps les conséquences des décisions politiques disposeraient alors d'un poids électoral plus important.

Les difficultés de ces systèmes

Philippe Van Parijs reconnaît que ces propositions soulèvent de nombreuses questions.

Une pondération fondée sur l'espérance de vie pourrait notamment produire des différences entre hommes et femmes ou entre catégories sociales.

Ces différences seraient difficiles à justifier démocratiquement.

Il évoque également une proposition récente visant à donner davantage de voix aux contribuables qui paient le plus d'impôts.

Il souligne qu'une telle réforme risquerait, à l'inverse, de renforcer encore le pouvoir des catégories favorisées et des générations plus âgées.

L'injustice des transmissions patrimoniales

Philippe Van Parijs élargit ensuite la réflexion à la question des héritages.

Il estime que les prochaines décennies seront marquées par un transfert patrimonial considérable des générations du baby-boom vers leurs descendants.

Mais cette transmission sera profondément inégalitaire.

Les familles disposant d'un patrimoine important peuvent utiliser les mécanismes de donation et d'optimisation fiscale pour transmettre leurs biens dans des conditions particulièrement favorables.

Philippe Van Parijs critique les écarts entre la taxation des donations et celle des successions.

Il considère que ces mécanismes contribuent à renforcer les inégalités entre jeunes selon leur origine familiale.

Deux personnes de la même génération peuvent ainsi disposer de perspectives radicalement différentes selon qu'elles héritent ou non d'un patrimoine important.

La responsabilité des générations favorisées

Philippe Van Parijs conclut en insistant sur la responsabilité particulière des générations qui ont bénéficié d'une période de prospérité et d'accumulation patrimoniale.

Elles doivent contribuer à construire des institutions permettant aux générations suivantes d'envisager leur avenir avec confiance.

Il estime que les jeunes ont des raisons légitimes de manifester leur inquiétude, notamment face aux défis climatiques, économiques et sociaux.

Il privilégie toutefois les formes pacifiques de mobilisation.

Idée essentielle : la justice intergénérationnelle exige de mieux prendre en considération les intérêts des jeunes et des générations futures, mais aussi de corriger les inégalités patrimoniales qui compromettent leurs possibilités réelles.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

9. Quel avenir pour les assemblées citoyennes et le Sénat ?

Questions de deux participants du public : une assistante sociale et un intervenant évoquant une pétition citoyenne

Les questions

Une première intervenante, assistante sociale, propose de développer les assemblées citoyennes afin de rapprocher les décisions politiques des préoccupations quotidiennes de la population.

Elle évoque notamment l'expérience de la Communauté germanophone de Belgique.

Un second participant présente une initiative citoyenne défendant le remplacement du Sénat par une assemblée citoyenne permanente, sous le slogan « Votre voix mérite un siège ».

Il souhaite connaître l'avis de Philippe Van Parijs sur cette proposition et sur la possibilité de lui donner une traduction institutionnelle.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs se déclare favorable au développement des assemblées citoyennes, tout en posant une condition fondamentale : elles doivent compléter la démocratie représentative, et non s'y substituer entièrement.

Les assemblées tirées au sort ne doivent pas décider seules

Selon lui, une assemblée composée de citoyens tirés au sort peut jouer un rôle très utile dans la délibération collective.

Elle ne dispose cependant pas de la même légitimité qu'une assemblée élue au suffrage universel.

La décision finale doit donc revenir soit aux représentants élus, soit directement à la population par référendum.

Un Sénat sans sénateurs

Philippe Van Parijs explique avoir lui-même défendu, dans un ouvrage consacré à l'avenir institutionnel de la Belgique, une proposition de transformation du Sénat.

Son idée consiste à remplacer l'assemblée sénatoriale actuelle par un mécanisme de délibération citoyenne.

La Chambre des représentants pourrait confier à un groupe de citoyens tirés au sort un mandat précis portant sur une question importante et de long terme.

Il évoque des assemblées de l'ordre de 100 à 150 citoyens, qui pourraient travailler pendant un an ou davantage.

Les sujets concernés pourraient être, par exemple, la politique énergétique, l'intégration sociale ou d'autres questions nécessitant une réflexion dépassant les échéances électorales immédiates.

Donner une véritable suite aux propositions

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Le point essentiel est de ne pas transformer ces assemblées en simples exercices de consultation.

Philippe Van Parijs envisage un mécanisme dans lequel les propositions issues de l'assemblée citoyenne seraient soumises à la Chambre.

Si une majorité parlementaire les soutient, elles pourraient suivre le processus législatif habituel.

Dans le cas contraire, certaines propositions pourraient être soumises à un référendum national, selon un dispositif juridique à définir.

Il évoque notamment l'expérience irlandaise, où des délibérations citoyennes ont contribué à préparer des réformes importantes, notamment en matière d'avortement.

Les limites de la représentativité

Philippe Van Parijs rappelle son expérience du G1000 organisé en Belgique en 2011.

Malgré des efforts considérables pour mobiliser la population, il avait été difficile de réunir le nombre de participants souhaité.

Les personnes qui acceptent de participer à une assemblée citoyenne ne constituent pas nécessairement un échantillon parfaitement représentatif de la société.

Les citoyens les plus intéressés, les plus disponibles ou les plus confiants dans leur capacité à débattre sont souvent surreprésentés.

Mais ces assemblées présentent néanmoins des avantages importants.

Leurs participants ne sont pas soumis à la discipline des partis politiques et n'ont pas à préparer leur réélection.

Ils peuvent donc aborder des sujets complexes avec davantage de liberté et accorder une attention particulière aux conséquences de long terme.

Le risque de consultations sans effet

Philippe Van Parijs insiste sur la nécessité d'éviter les expériences où les citoyens consacrent beaucoup de temps à élaborer des recommandations qui restent ensuite sans suite.

Il évoque à ce propos les limites de certaines consultations citoyennes sur le climat en France.

Une assemblée citoyenne doit disposer d'un mandat clair et d'un mécanisme institutionnel garantissant que ses conclusions seront réellement examinées.

Les obstacles à la suppression du Sénat

La transformation du Sénat soulève toutefois une difficulté constitutionnelle.

Le Sénat conserve un rôle dans certaines procédures de révision de la Constitution.

Sa suppression nécessite donc de définir un mécanisme alternatif permettant d'assurer la légitimité et le contrôle de ces révisions.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Philippe Van Parijs considère qu'il s'agit d'un obstacle important, mais pas nécessairement insurmontable.

Conséquences pour la démocratie locale

À l'échelle communale, ces réflexions plaident pour des dispositifs de participation citoyenne portant sur des questions concrètes.

Mais il est essentiel que les autorités communales précisent dès le départ ce qu'elles feront des propositions formulées.

Une participation sans effet risque de produire de la déception et de renforcer la méfiance envers les institutions.

Idée essentielle : les assemblées citoyennes peuvent enrichir la démocratie en apportant de la diversité et une réflexion de long terme, à condition de disposer d'un mandat précis et d'un lien réel avec les décisions des représentants élus.

10. Comment répondre aux besoins de personnel dans les métiers du soin et de l'aide aux personnes ?

Intervention d'une assistante sociale dans le public

L'intervention

L'intervenante souhaite nuancer les discussions sur la disparition des emplois sous l'effet de l'intelligence artificielle.

Elle rappelle que de nombreux secteurs connaissent au contraire des besoins importants de personnel.

Elle cite notamment les aides familiales, les aides ménagères, les infirmières et infirmiers, les services d'aide aux personnes âgées ainsi que l'enseignement.

Elle observe un paradoxe : les besoins existent, mais les financements disponibles ne permettent pas toujours de recruter.

Elle rapporte le cas d'une personne ayant suivi une formation pour devenir aide familiale, mais qui ne parvient pas à trouver un emploi parce que les services concernés ne disposent pas des subsides nécessaires.

L'intervenante souligne ainsi que la question de l'emploi ne peut pas être réduite à une simple inadéquation entre les compétences des travailleurs et les besoins du marché.

Il existe également des besoins sociaux importants qui ne se traduisent pas en emplois financés.

Portée de l'intervention

Cette remarque complète utilement les réflexions précédentes sur la sécurité économique et l'avenir du travail.

Elle met en évidence une distinction entre le besoin social de travail et la capacité économique ou budgétaire à rémunérer ce travail.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Une société peut manquer de personnel dans certains secteurs essentiels tout en connaissant du chômage ou des difficultés de reconversion.

La question n'est donc pas seulement de former les travailleurs, mais aussi de déterminer collectivement quelles activités méritent d'être financées.

La transcription ne contient pas de réponse développée distincte de Philippe Van Parijs à cette intervention, la discussion ayant ensuite été orientée vers les assemblées citoyennes.

Idée essentielle : les transformations de l'emploi doivent être analysées conjointement avec les besoins collectifs et les choix de financement public, particulièrement dans les métiers du soin et de l'accompagnement.

11. Le capitalisme a-t-il encore un avenir ?

Première question d'un participant du public

La question

L'intervenant s'inquiète des dérives du capitalisme contemporain.

Il évoque la concentration extraordinaire des richesses entre les mains d'un nombre très limité de personnes, en citant notamment Elon Musk.

Il estime que le système économique semble avoir perdu une partie de sa capacité d'autorégulation et que les inégalités atteignent des proportions difficiles à justifier.

Il demande à Philippe Van Parijs quelle pourrait être l'espérance de vie du système capitaliste.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs commence par une formule volontairement frappante : l'humanité pourrait disparaître à cause du capitalisme, mais elle disparaîtrait probablement avec lui.

Il précise immédiatement qu'il faut distinguer les différentes formes de capitalisme.

Le capitalisme comme système de coordination économique

Il définit le capitalisme comme une organisation économique dans laquelle une part importante des moyens de production fait l'objet d'une propriété privée.

Il estime que ce système présente deux avantages majeurs.

Premier avantage : la coordination décentralisée

Le marché permet de coordonner une multitude de décisions économiques sans qu'une autorité centrale doive organiser chaque activité.

Les prix s'ajustent en fonction de l'offre et de la demande.

Ils permettent de mettre en relation les ressources disponibles, les capacités de production et les besoins ou désirs des consommateurs.

Philippe Van Parijs considère que cette capacité de coordination constitue une force considérable du système de marché.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Deuxième avantage : l'innovation

Le capitalisme encourage également l'innovation.

Les entreprises sont poussées à améliorer leurs produits, leurs procédés de fabrication et leurs services afin de rester compétitives.

Cette dynamique explique une part importante du progrès technologique.

Des inégalités qui deviennent politiquement dangereuses

Ces avantages ne signifient toutefois pas que le capitalisme actuel soit juste ou satisfaisant.

Philippe Van Parijs considère que la concentration des richesses constitue un problème majeur.

Elle ne produit pas seulement des inégalités économiques.

Elle permet également à certains acteurs privés d'exercer une influence politique disproportionnée.

Il cite l'exemple d'Elon Musk, dont les ressources financières et technologiques lui confèrent une capacité d'influence dépassant largement celle d'un citoyen ordinaire.

Cette concentration du pouvoir peut devenir dangereuse pour la démocratie.

L'accélération technologique et la perte de contrôle

Philippe Van Parijs s'inquiète également de la concurrence entre les grandes entreprises technologiques.

Les entreprises engagées dans le développement de l'intelligence artificielle sont soumises à une pression permanente pour innover plus rapidement que leurs concurrentes.

Même lorsque leurs dirigeants sont conscients des risques, ils peuvent être incités à poursuivre cette course pour préserver leur position économique.

Le système produit ainsi une dynamique difficile à maîtriser collectivement.

La nécessité d'un capitalisme fortement régulé

Philippe Van Parijs ne défend donc pas la disparition du marché.

Il plaide plutôt pour un capitalisme soumis à des règles collectives beaucoup plus exigeantes.

Cette régulation devrait concerner la redistribution des richesses, la protection de l'environnement, le contrôle des technologies et la limitation des concentrations excessives de pouvoir.

Il rappelle que les grandes fortunes ne résultent jamais exclusivement du mérite individuel.

Elles dépendent d'une accumulation de connaissances, d'infrastructures, de services et de contributions humaines produites par l'ensemble de la société.

Cette interdépendance justifie une redistribution importante.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Idée essentielle : le capitalisme possède des avantages économiques réels, mais il peut devenir profondément injuste et dangereux s'il n'est pas suffisamment régulé. L'enjeu est de préserver ses capacités de coordination et d'innovation tout en maîtrisant ses conséquences sociales, politiques et écologiques.

12. Faut-il encore apprendre plusieurs langues à l'époque de l'intelligence artificielle ?

Deuxième question du même participant

La question

L'intervenant revient sur l'importance accordée à l'apprentissage des langues.

Il observe que l'anglais occupe une place croissante dans les échanges internationaux.

Il souligne également les progrès rapides de l'intelligence artificielle dans le domaine de la traduction automatique.

Des outils de plus en plus performants permettent déjà de traduire des conversations presque instantanément.

Dans ces conditions, est-il encore justifié de consacrer autant de temps et de moyens à l'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue ?

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs distingue plusieurs dimensions du problème.

La concurrence entre le néerlandais et l'anglais

Il commence par évoquer les difficultés rencontrées dans l'enseignement des langues en Belgique francophone.

Il doute de la possibilité pratique de généraliser efficacement l'apprentissage du néerlandais à l'ensemble des élèves wallons dans les conditions actuelles.

Il mentionne notamment le manque d'enseignants qualifiés.

Une augmentation massive des besoins en professeurs de néerlandais en Wallonie pourrait également aggraver les difficultés de recrutement déjà rencontrées à Bruxelles.

L'anglais bénéficie d'un avantage considérable

Philippe Van Parijs souligne ensuite que l'anglais possède un avantage particulier : les jeunes y sont exposés quotidiennement.

La musique, les réseaux sociaux, les jeux vidéo, les contenus audiovisuels et une grande partie d'Internet contribuent à son apprentissage.

Le néerlandais ne bénéficie pas du même environnement linguistique dans une grande partie de la Wallonie.

La motivation des élèves et des familles constitue donc une difficulté supplémentaire.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La situation est différente dans les communes de la périphérie bruxelloise, où le néerlandais est beaucoup plus directement présent dans l'environnement quotidien.

L'intelligence artificielle pourrait modifier les priorités

Philippe Van Parijs considère que les progrès de la traduction automatique pourraient effectivement transformer la manière dont les langues sont enseignées.

Il évoque notamment les efforts considérables consacrés à l'apprentissage de l'anglais dans des pays comme la Chine.

Si des outils de traduction fiables deviennent accessibles à tous, une partie du temps actuellement consacré à l'apprentissage d'une langue internationale pourrait être réorientée.

Il estime donc possible que la domination de l'anglais comme langue véhiculaire connaisse, à terme, un certain recul.

La traduction automatique ne remplace pas la relation humaine

Il insiste cependant sur une différence fondamentale.

Communiquer avec une personne dans sa langue, même imparfaitement, n'est pas équivalent à communiquer uniquement par l'intermédiaire d'un appareil de traduction.

L'apprentissage linguistique produit une forme de proximité, de confiance et de reconnaissance mutuelle.

Il contribue à construire des relations sociales qui dépassent la simple transmission d'informations.

La maîtrise de plusieurs langues conserve donc une valeur humaine et sociale, indépendamment de son utilité économique immédiate.

L'anglais dans la vie politique belge

Philippe Van Parijs évoque enfin l'usage croissant de l'anglais dans les échanges entre francophones et néerlandophones.

Il cite notamment des responsables politiques belges qui utilisent parfois l'anglais dans leurs communications informelles.

Cette évolution illustre le rôle croissant de l'anglais comme langue de communication entre personnes appartenant à des communautés linguistiques différentes.

Elle pose toutefois la question de la place future des langues nationales dans les relations entre citoyens.

Idée essentielle : l'intelligence artificielle pourrait réduire certains besoins d'apprentissage linguistique à des fins purement pratiques, mais elle ne remplacera pas la valeur sociale, culturelle et relationnelle du fait de parler la langue de l'autre.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

13. Comment construire une communauté politique inclusive, au-delà des origines et des religions ?

Intervention d'une participante du public, Belge d'origine marocaine

L'intervention

Une participante réagit à certaines expressions utilisées précédemment par Philippe Van Parijs pour décrire la composition de la population bruxelloise.

Elle se dit heurtée par la distinction entre les personnes qualifiées de « Belgo-Belges » et celles d'origine étrangère.

Elle explique être d'origine marocaine, mariée à un Polonais, et avoir des enfants belges.

Elle souligne également la diversité religieuse de sa famille : elle-même est musulmane, son mari est chrétien et leurs filles sont athées.

Son intervention met en évidence le caractère complexe des identités contemporaines.

Elle refuse qu'une personne soit considérée comme moins belge en raison de l'origine de ses parents ou de son appartenance religieuse.

Elle souligne également que l'engagement dans la vie collective ne dépend pas nécessairement de l'ancienneté de la nationalité ou des origines familiales.

Selon elle, des Belges issus de l'immigration peuvent être profondément attachés à leur commune et à leur pays, tandis que certains résidents étrangers peuvent ne s'intéresser que très peu à la vie collective.

Elle invite donc Philippe Van Parijs à clarifier sa conception de l'appartenance à la communauté politique.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs accueille cette intervention avec beaucoup d'intérêt.

Il affirme partager l'essentiel des préoccupations exprimées et reconnaît que certaines formulations utilisées précédemment ont pu créer une ambiguïté.

La nationalité ne détermine pas le degré d'appartenance

Il précise que les catégories évoquées visaient à décrire des réalités démographiques et non à établir une hiérarchie entre citoyens.

Il considère que de nombreux Belges d'origine marocaine sont beaucoup plus profondément enracinés dans la vie bruxelloise que certaines personnes originaires d'autres régions de Belgique qui résident à Bruxelles.

L'appartenance à une communauté politique ne peut donc pas être réduite à l'origine familiale.

Reconnaître la diversité religieuse

Philippe Van Parijs défend une conception inclusive de la liberté religieuse.

↩ Retour à la table des matières

Il se déclare notamment favorable à la possibilité pour les femmes portant le voile de travailler dans différentes fonctions publiques, y compris dans l'enseignement et dans la police.

Il estime que la diversité des institutions publiques peut contribuer à améliorer les relations entre les services publics et la population qu'ils servent.

Il évoque particulièrement les difficultés de confiance qui peuvent exister entre certains quartiers bruxellois et les forces de police.

Selon lui, des institutions reflétant davantage la diversité de la population pourraient contribuer à renforcer cette confiance.

Respecter les langues et les cultures familiales

Philippe Van Parijs insiste sur la valeur de la transmission des langues maternelles.

Il considère qu'il faut encourager les familles à transmettre à leurs enfants les langues qu'elles connaissent, qu'il s'agisse du polonais, de l'arabe ou d'autres langues.

Cette transmission constitue une richesse culturelle et humaine.

Il défend également le droit des familles à transmettre leurs traditions et leurs convictions religieuses, dans le respect de celles des autres.

Construire chaque jour un peuple commun

Philippe Van Parijs revient sur l'un des défis majeurs de Bruxelles.

La ville est caractérisée non seulement par une grande diversité culturelle et linguistique, mais également par une mobilité importante de sa population.

Dans ces conditions, le sentiment d'appartenance commune ne peut pas être considéré comme définitivement acquis.

Il faut constamment recréer les conditions permettant à des habitants très différents de se reconnaître comme membres d'une même communauté politique.

Cela suppose de garantir à chacun une pleine reconnaissance, de favoriser la participation démocratique et de construire des relations de confiance.

Philippe Van Parijs présente ses excuses pour les ambiguïtés de ses formulations précédentes et remercie la participante de lui avoir donné l'occasion de clarifier sa pensée.

Idée essentielle : une communauté politique inclusive ne se définit pas par l'origine ethnique, linguistique ou religieuse de ses membres, mais par leur reconnaissance mutuelle, leur participation à la vie collective et leur volonté de construire un avenir commun.

14. Quelles seraient les trois priorités concrètes pour accroître la liberté réelle des habitants d'ici 2030 ?

Question finale d'e Nicolas Celis, bourgmestre, ancien étudiant de Philippe Van Parijs

La question

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

L'intervenant remercie Philippe Van Parijs pour les réflexions développées au cours de la soirée.

Il souligne plusieurs tensions qui traversent aujourd'hui l'action politique.

La première concerne l'intelligence artificielle et l'avenir du travail. Le travail demeure une source de revenus, mais aussi de reconnaissance sociale et de sens personnel. Les progrès technologiques pourraient libérer les individus de certaines contraintes, mais également provoquer un sentiment d'inutilité ou de déclassement.

La deuxième tension concerne la liberté individuelle et les impératifs environnementaux. Les autorités doivent fixer des limites, mais la légitimité et la proportionnalité de ces contraintes font constamment débat.

La troisième tension oppose parfois les exigences de solidarité aux contraintes d'efficacité économique et budgétaire.

L'intervenant souligne que les responsables communaux sont quotidiennement confrontés à ces arbitrages.

Les convictions politiques doivent se traduire en décisions concrètes, tout en tenant compte des ressources disponibles, des contraintes institutionnelles et de la nécessité de trouver des compromis.

Il demande alors à Philippe Van Parijs de transformer sa conception de l'utopie réaliste en trois priorités concrètes susceptibles d'accroître la liberté réelle des habitants de Wezembeek-Oppem et des communes voisines d'ici 2030.

Réponse de Philippe Van Parijs

Philippe Van Parijs formule trois grandes recommandations.

Elles ne constituent pas un programme communal détaillé, mais des orientations qu'il juge fondamentales pour améliorer durablement la liberté réelle des habitants.

Première priorité : investir dans l'éducation, les compétences et les langues

Philippe Van Parijs rappelle que la liberté réelle ne dépend pas uniquement des moyens financiers.

Elle dépend aussi des capacités dont disposent les individus.

L'éducation des plus jeunes constitue donc une priorité absolue.

Il se dit préoccupé par la dégradation des performances scolaires observée dans plusieurs pays européens.

Il considère que cette évolution appelle une attention particulière des pouvoirs publics.

L'importance de la maîtrise de la langue scolaire

Dans les communes caractérisées par une diversité linguistique importante, la maîtrise de la langue d'enseignement est essentielle.

Un enfant qui ne comprend pas suffisamment bien la langue utilisée à l'école risque de rencontrer des difficultés dans l'ensemble des apprentissages.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Il faut donc identifier rapidement les besoins linguistiques et mettre en place les accompagnements nécessaires dès l'enseignement maternel et primaire.

Ne pas opposer langue familiale et langue scolaire

Philippe Van Parijs insiste sur un point important : lorsque les parents ne maîtrisent pas suffisamment la langue scolaire, il ne faut pas leur demander d'abandonner leur langue maternelle pour parler exclusivement cette langue à leurs enfants.

Au contraire, ils doivent transmettre le mieux possible leur propre langue.

Une bonne maîtrise de la langue familiale constitue une ressource précieuse pour le développement de l'enfant.

Parallèlement, les parents peuvent être encouragés à apprendre eux-mêmes la langue scolaire afin de mieux accompagner leurs enfants.

Les langues comme capital humain et social

La connaissance des langues possède une double valeur.

Elle constitue un capital humain, utile pour les études, l'emploi et la vie professionnelle.

Mais elle représente également un capital social, car elle facilite les rencontres, la confiance et la coopération entre habitants.

Connaître ne serait-ce que quelques mots de la langue d'un voisin peut transformer la relation que l'on entretient avec lui.

Dans une commune multilingue, l'apprentissage des langues doit donc être considéré comme un instrument de cohésion sociale autant que comme une compétence scolaire.

Deuxième priorité : créer des liens sociaux par l'aménagement de l'espace public

Philippe Van Parijs considère que les communes doivent accorder une attention particulière à la qualité des relations entre leurs habitants.

Cette question est particulièrement importante dans les communes résidentielles où une partie importante de la population travaille ailleurs et dispose de peu d'occasions de rencontrer ses voisins.

Aménager des lieux qui favorisent les rencontres

L'espace public ne doit pas seulement être conçu comme un lieu de circulation.

Il doit également permettre aux habitants de se croiser, de se parler et de partager des activités.

Philippe Van Parijs évoque notamment l'importance des places publiques, des rues agréables, des espaces verts et des lieux de rencontre.

Il insiste sur le rôle de la mobilité douce.

Les déplacements à pied ou à vélo créent davantage d'occasions d'interactions spontanées que les déplacements exclusivement automobiles.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

L'exemple de la piétonisation des boulevards centraux de Bruxelles

Philippe Van Parijs rappelle son engagement dans le mouvement Picnic the Streets, lancé en 2012.

Ce mouvement de mobilisation citoyenne a contribué à faire évoluer la réflexion sur l'aménagement du centre de Bruxelles et à soutenir sa piétonisation.

Il considère cette transformation comme un exemple de la manière dont une initiative citoyenne peut modifier durablement la qualité de l'espace public.

Il souligne toutefois que les solutions doivent être adaptées aux caractéristiques de chaque commune.

Wezembeek-Oppem ne présente pas les mêmes besoins ni les mêmes contraintes que le centre de Bruxelles.

Multiplier les occasions de rencontre

L'aménagement des espaces publics doit être accompagné d'initiatives favorisant les relations humaines.

Philippe Van Parijs évoque les fêtes de quartier, les rencontres communales et les événements ouverts à tous.

Ces activités doivent permettre aux habitants de différentes origines et de différents milieux sociaux de se rencontrer.

L'objectif est de développer un sentiment d'appartenance commun.

Construire un patriotisme à plusieurs niveaux

Philippe Van Parijs défend l'idée d'un patriotisme à plusieurs étages.

Un habitant peut se sentir attaché à son quartier, à sa commune, à la Flandre, à la Belgique et à l'Europe.

Ces appartenances ne sont pas nécessairement contradictoires.

Elles peuvent au contraire se renforcer mutuellement.

Dans les communes à facilités, cette construction d'une identité commune suppose toutefois de reconnaître les sensibilités linguistiques et de respecter les compromis institutionnels existants.

Troisième priorité : ne pas limiter la solidarité aux frontières communales

La dernière recommandation de Philippe Van Parijs dépasse volontairement le cadre strict de la commune.

Il rappelle que les responsables communaux ont naturellement une responsabilité prioritaire envers les habitants qui les ont élus.

Mais cette responsabilité ne doit pas conduire à ignorer les conséquences de leurs décisions sur les autres territoires.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La responsabilité particulière des communes favorisées

Philippe Van Parijs souligne que Wezembeek-Oppem figure parmi les communes relativement favorisées.

Il estime que les indicateurs fiscaux habituels peuvent même sous-estimer une partie des ressources économiques présentes sur le territoire, notamment en raison de certains statuts particuliers de résidents internationaux.

Il invite donc les responsables locaux à tenir compte de cette situation dans leur réflexion sur la solidarité.

Penser au-delà de son territoire

Les décisions locales doivent être envisagées dans un cadre plus large.

Une commune appartient à une région, à un pays, à l'Union européenne et, plus largement, à une communauté mondiale confrontée à des défis communs.

Les enjeux climatiques, économiques et sociaux ne s'arrêtent pas aux frontières administratives.

Il est donc nécessaire de concilier la défense des intérêts locaux avec une responsabilité envers les autres collectivités et les générations futures.

Synthèse des trois priorités

1. L'éducation et les langues

Garantir aux enfants les compétences nécessaires pour développer leur autonomie, en accordant une attention particulière à la maîtrise de la langue scolaire et à la valorisation des langues familiales.

2. Les liens sociaux et les espaces de rencontre

Concevoir l'espace public et la vie communale de manière à favoriser les rencontres, l'entraide et un sentiment d'appartenance partagé.

3. La solidarité au-delà de la commune

Assumer une responsabilité envers les habitants tout en tenant compte des intérêts de la région, du pays, de l'Europe et des générations futures.

Idée essentielle : accroître la liberté réelle des habitants ne consiste pas uniquement à augmenter leurs ressources financières. Il faut aussi développer leurs compétences, renforcer leurs relations sociales et inscrire les décisions locales dans une vision plus large de la solidarité.

Conclusion générale de la conférence

La conférence de Philippe Van Parijs a permis de mettre en relation une réflexion philosophique sur la justice avec les défis concrets rencontrés par les communes.

Le fil conducteur de ses interventions est la notion de liberté réelle.

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

La justice ne consiste pas seulement à reconnaître des droits ou à garantir une égalité formelle entre les individus.

Elle consiste à créer les conditions permettant à chacun de disposer effectivement des moyens nécessaires pour mener la vie qu'il souhaite, en accordant une attention prioritaire à ceux qui disposent des possibilités les plus limitées.

Cette conception conduit à plusieurs orientations majeures.

La première est l'importance de la solidarité institutionnelle. La fiscalité, la sécurité sociale, les services publics et le revenu de base doivent contribuer à garantir une sécurité économique suffisante pour permettre de véritables choix individuels.

La deuxième est la nécessité de préparer les citoyens aux transformations technologiques. L'intelligence artificielle modifie profondément les perspectives d'emploi et les compétences nécessaires. La réponse ne peut se limiter à la protection des revenus : elle doit également passer par la formation continue, l'accompagnement et la transmission des connaissances.

La troisième concerne le rôle de la commune comme espace privilégié de création de liens sociaux. Les autorités locales disposent de moyens limités face aux grandes évolutions économiques mondiales, mais elles peuvent agir concrètement sur la qualité de l'espace public, les occasions de rencontre, l'accès aux compétences et la participation citoyenne.

La quatrième orientation est la reconnaissance de la diversité. Les différences linguistiques, culturelles et religieuses ne doivent pas être considérées uniquement comme des difficultés à gérer. Elles peuvent également constituer des ressources pour la vie collective, à condition de favoriser le respect mutuel et les apprentissages réciproques.

La cinquième concerne le fonctionnement démocratique. Philippe Van Parijs invite à réfléchir aux moyens de mieux représenter les jeunes générations, d'associer davantage les résidents étrangers à la vie politique et de compléter les institutions représentatives par des mécanismes de délibération citoyenne.

Enfin, la conférence rappelle que la justice institutionnelle ne suffit pas à elle seule à construire une société souhaitable.

Une société bonne suppose également de la confiance, de la fraternité, des relations humaines chaleureuses et un sentiment d'appartenance partagé.

Dans cette perspective, la commune apparaît comme un niveau d'action particulièrement important.

Elle est l'un des lieux où les principes de justice peuvent se traduire en expériences concrètes de liberté, de solidarité et de reconnaissance mutuelle.

Les principaux enseignements pour l'action communale

Domaine	Orientation dégagée de la conférence
Éducation	Renforcer les apprentissages fondamentaux et l'accompagnement linguistique dès le plus jeune âge
Intelligence artificielle	Développer des formations numériques de proximité et des réseaux de mentorat

↩ Retour à la table des matières

Compte rendu de la conférence de Philippe Van Parijs

Wezembeek-Oppem — 11 novembre 2026

Thème : Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Cohésion sociale	Favoriser les rencontres entre habitants d'origines et de milieux différents
Multilinguisme	Encourager le néerlandais tout en valorisant les langues familiales et le respect réciproque
Urbanisme	Justifier les contraintes par leurs bénéfices collectifs et leur proportionnalité
Fiscalité	Relier les prélèvements aux services collectifs souhaités par la population
Participation citoyenne	Associer davantage les habitants aux réflexions et garantir un suivi des propositions
Espace public	Développer les lieux de rencontre, la convivialité et les mobilités douces
Solidarité	Tenir compte des populations défavorisées et des conséquences des choix locaux au-delà du territoire communal

↩ Retour à la table des matières